## **ECOLE ELEMENTAIRE**

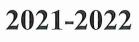
Les Frontailles 73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Tél: 04 79 28 51 08

Courriel: ce.0731022P@ac-grenoble.fr

Site d'école:

http://ecolelesfrontailles.toutemonecole.com





## FICHE DE RENSEIGNEMENTS - CANTINE - GARDERIE

IMPORTANT: Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone, santé...) devra être signalé le plus rapidement possible.

rapidement possible.				
NOM PRENOM de l'enfant	M			
Adresse				
Tel. Domicile				
Né(e) le ://Lieu de naissance (commune et dé	partement) (1)			
Niveau de classe :				
(1)Pays si hors de France				
NOM PRENOM de la mère(ou représentant légal)				
Adresse si différente :				
Tel. Domicile	Portable			
Mail	Tel. Professionnel			
Nom de l'employeur Profession				
NOM PRENOM du père (ou représentant légal)				
Adresse si différente :				
Tel. Domicile	Portable			
Mail	Tel. Professionnel			
Nom de l'employeur	Profession			
SITUATION DES PARENTS				
MARIE EN PACSE SEPARE COUPLE	DIVORCE VEUF(E) CELIBATAIRE			
Déplacement domicile-école : Seul   Acco	ompagné 🗌 Transport scolaire 🔲			
Médecin traitant				
NOM PRENOM				
Adresse:	Tel.			

Renseignements	s médicaux concerr	nant l'enfant					
Vaccinations : co	opie du carnet						
PAI : OUI NON NON Indiquez ci-dessous toutes maladies ou problèmes médicaux nécessitant la prise de médicaments et l'établissement d'un PAI (allergie, asthme, épilepsie) ainsi que le régime alimentaire :							
Régime alimenta	<u>aire particulier</u> à pré	eciser:					
<u>Lunettes</u>							
Si votre enfant p	oorte des lunettes, il en permaner		niquement 🗌				
	on pormano.						
		l'école, les services		rcent de prévenir	la famille.		
Nom	Prénom	isées à prendre l'ei	Téléphone	A appeler en cas	Autorisé à prendre		
				d'urgence	l'enfant		
<u>Autorisation</u> (à r	emplir par les deux	parents ou représer	ntant légal)				
	communiquer mon a	adresse aux associa er mon adresse aux a					
	ommuniquer mon a	adresse aux associat er mon adresse aux a					
Date :	Signat	ture de la mère :	Si	gnature du père	:		
A joindre impo	érativement						
☐ Attestation d'a	assurance scolaire						
	e quotient familial à uer le tarif le plu	défaut une attes s élevé	tation manuscrite	e mentionnant	le choix de		
☐ Copie du carr	net de santé						
☐ RIB + Autoris	ation de prélèveme	nt					
☐ Autorisation c	lroit à l'image □ d	oui 🗆 non					
☐ Engagement	des parents pour le	règlement d'organis	sation des temps pé	riscolaires et du	guichet unique		
A noter							



# **ENGAGEMENT DES PARENTS ANNEE 2021-2022**

Les parents s'engagent à respecter toutes les clauses du règlement d'organisation des temps périscolaires et du Guichet Unique en le signant.

Monsieur le Maire ainsi que tout le personnel encadrant déclinent toutes responsabilités envers un enfant dont les parents n'auraient pas respecté toutes les clauses de ce présent règlement.

	soussigné ote.				
Le	//		Sign	ature :	

#### **ECOLE ELEMENTAIRE**

Les Frontailles 73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Tél: 04 79 28 51 08

Courriel: ce.0731022P@ac-grenoble.fr

Site d'école:

http://ecolelesfrontailles.toutemonecole.com



# 2021-2022

## AUTORISATION PARENTALE SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE DURANT LES TEMPS SCOLAIRES ET LES ACTIVITES DES TEMPS PERISCOLAIRES

Je soussigné(e)
Demeurant
Nom de l'enfant
Prénom de l'enfant
Classe
☐ Autorise la prise de vue et la publication d'images collectives sur lesquelles mon enfant apparaît, ceci sur différents supports (site internet de l'école, journal de l'école, le Dauphiné Libéré, supports CD/DVD/AUDIO/clé USB, site internet de la commune, Bulletin Municipal).
☐ N'autorise pas la prise de vue et la publication d'images collectives sur lesquelles mon enfant apparaît, ceci sur différents supports (site internet de école, journal de l'école, le Dauphiné Libéré, supports CD/DVD/AUDIO/clé USB, site internet de la commune, Bulletin Municipal).
Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2021-2022
La publication ou la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à la dignité, sa vie privée et à sa réputation.

Le représentant légal

Précédées des mentions « lu et approuvé »

**Date** 

#### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) MAIRIE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY	'nà
envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débit	ter
votre compte conformément aux instructions de MAIRIE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY.	
Marin halmatikalan dari danih distan marakaran taman tanah marakaran bada dari dari dari dari dari dari dari d	

**IDENTIFIANT CREANCIER SEPA** 

FR 47 ZZZ 578351

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom ; Adresse :	Nom:
Adlesse.	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville:
Pays:	Pays:
DESIGNATION DU C	OMPTE A DEBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	DENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
I BAN III III III III	
<u>Type de palement</u> : Palement récurrent/répétitif ☐ Palement ponctuel ☐	
·	
Signé à :	Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	Signature .
<u> </u>	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PET LE CAS ÉCHÉANT) :	PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME
Nom du tiers débiteur :	

#### JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

#### Rappel:

Type de contrat :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par MAIRIE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec MAIRIE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY,

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et sulvants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



## INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE

Elémentaire/maternelle

## Hebdomadaire

Année scolaire 2021-2022

A déposer dans la boîte aux lettres du guichet unique (école élémentaire) ou de la mairie

Nom et prénon	n de l'enfant .					• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Classe		Nom de l'instit	uteur (trice)					
Nom du parent								
- Restaurant scolaire : cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.  Semaine du								
	LUNDI	MARDI	JEU	DI	VENDREDI			
RESTAURANT SCOLAIRE	*********			•••	*********			
	- Garderie Périscolaire : cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.  Semaine du							
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENI	OREDI			
GARDERIE MATIN								
GARDERIE SOIR								
A			Sig	gnature				
Le								

Vous pouvez télécharger ce document sur le site : www.stpierredalbigny.fr Contact Guichet unique : tel : 04 80 76 00 31 mail : guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr



## INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE Elémentaire/maternelle

**MENSUELLE** 

Année scolaire 2021-2022

A déposer dans la boîte aux lettres du guichet unique (école élémentaire) ou de la mairie

	-	
Saint	Pierce	a'Albiga

Niveau	No	m de l'institu	teur (trice)					
Nom du parent								
- Restaurant scolaire : cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.								
	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>				
<u>SEMAINE</u>								
Du au								
Du au								
Du au								
Du au								
Du au								

Nom et prénom de l'enfant .....

Garderie Périscolaire: cocher la ou les cases correspondant à vos besoins.

	<u>LUNDI</u>		<u>MARDI</u>		<u>JEUDI</u>		<u>VENDREDI</u>	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
SEMAINE								
Du au								
Du au								
Du au								
Du au								
Du au								

Vous pouvez télécharger ce document sur le site : www.stpierredalbigny.fr Contact Guichet unique: tel: 04 80 76 00 31 mail: guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr



## INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE PERISCOLAIRE

Elémentaire/maternelle

# Annuelle

Année scolaire 2021-2022

A déposer dans la boîte aux lettres du guichet unique (école élémentaire) ou de la mairie

A CO	ş	1	3
6.3	<b>4</b>	i č	,
		1	
		a'Mis	20

Nom et prénor	n de l'enfant .				
Niveau	No	om de l'instituteu	r (trice)		
Nom du parent					
- Restaurant so	colaire : cocher l	a ou les cases co	rrespondant à	vos besoins.	
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	
RESTAURANT SCOLAIRE					
- Garderie Pér	iscolaire : coche	r la ou les cases	correspondant	à vos besoins.	
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	
GARDERIE MATIN					
GARDERIE SOIR					
A			Çi.	gnature	
Le			51	<u>sinaturo</u>	

Vous pouvez télécharger ce document sur le site : www.stpierredalbigny.fr Contact Guichet unique: tel: 04 80 76 00 31 mail: guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr



## RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE **PERISCOLAIRE**

Elémentaire / Maternelle

# **Annulation**

Année scolaire 2021-2022

A déposer o du guichet ou de la ma

dans la boîte aux lettres unique (école élémentaire) iirie	Saint Piesse d'Abigny

Nom et	prénom	de l'enfant				
Niveau			Nom de l'insti	tuteur (trice)		
Nom du	parent		***************************************			
Confirm	e l'annulat	ion de l'inscrip	tion			
- <u>Au r</u>	<u>estaurant</u>	scolaire, coch	er la ou les cases	correspondant	à vos besoins :	
Semaine	du	au				
	LUN	NDI	MARDI	JEUDI	VENI	OREDI
8h30 ne s	sera prise e garderie,	en compte. cocher la ou le	es cases correspo	ndant à vos bes	jour même ou la v	
		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	
GARDE MATIN GARDE SOIR						
				Sig	nature	

Vous pouvez télécharger ce document sur le site : www.stpierredalbigny.fr Contact Guichet unique: tel: 04.80.76.00.31 mail: guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr



# **TARIFS 2021-2022**

## **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Tranches	Quotient	Tarifs	Tarifs
Tranciles	familial	2021-2022	extérieurs
1 <sup>ère</sup>	0/507 €	0,90€	1,30 €
2 <sup>ème</sup>	508/799€	1,50€	2,10 €
3 <sup>ème</sup>	800/1099€	1,75 €	2,30€
4 <sup>ème</sup>	1100/1299€	1,90€	2,60€
5 <sup>ème</sup>	>1300 €	2,20€	2,90 €
QF transitoire*		0,95€	
Un forfait retard sera appliqué par la parents dépassent l'heure de fin de g chercher leur(s) enfant(s).	15€/par quart d'heure commencé		

<sup>\*</sup>Uniquement pour l'arrivée de familles en cours d'année étant dans l'incapacité de fournir les documents administratifs nécessaires au calcul du QF.

Reprise rétroactive des sommes potentiellement dues après attribution du bon QF.

#### **RESTAURANT SCOLAIRE**

	Quotient familial	Tarifs 2021-2022
1 <sup>ère</sup>	0/507 €	4,05 €
2 <sup>ème</sup>	508/799 €	4,50 €
3 <sup>ème</sup>	800/1099 €	4,70 €
4 <sup>ème</sup>	1100/1299€	4,80 €
5 <sup>ème</sup>	>1300 €	4,90 €
Enfants extérieurs à la commune		5,10 €
QF transitoire*		4,10 €
Accueil avec panier repas fourni pour exceptionnels type COVID-19	2,10€	

<sup>\*</sup>Uniquement pour l'arrivée de familles en cours d'année étant dans l'incapacité de fournir les documents administratifs nécessaires au calcul du QF.

Reprise rétroactive des sommes potentiellement dues après attribution du bon QF.

## **GROUPE SCOLAIRE LES FRONTAILLES**

Ecoles maternelle et élémentaire



## REGLEMENT DU GUICHET UNIQUE MUNICIPAL

# GUICHET UNIQUE VIE SCOLAIRE / ECOLE DE MUSIQUE

Gestion: Marie-Pierre UGHETTO Supervision: Françoise TOURNASSAT

## A votre disposition

- → Courriel: guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr
- → Ligne directe 04 80 76 00 31
- → Standard de la mairie 04 79 28 50 23
- → Boîte aux lettres située devant l'entrée principale de l'école élémentaire
- → Boîte aux lettres de la mairie

Les boîtes aux lettres sont relevées chaque matin à 8 h30

Accueil téléphonique de 9h00 à 11h15 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis en périodes scolaires

Accueil physique sur rendez-vous les jours d'ouverture de 10h00 à 11h00, en mairie.

Des permanences sont prévues le dernier jour de chaque période de vacances.

### Règlement intérieur du guichet unique

#### <u> Article 1 : ADMISSION</u>

Pour être admis aux services périscolaires, le dossier d'inscription complet (fiche de renseignements, attestation d'assurance, attestation de quotient familial, copie du carnet de santé, autorisation droit à l'image, relevé d'identité bancaire et mandat SEPA ainsi que l'engagement des parents à respecter les règlements intérieurs) devra être remis au guichet unique.

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Le dossier est à votre disposition en mairie ou sur le site internet <u>www.saintpierredalbigny.fr</u>, rubrique Ecole Jeunesse → L'accueil périscolaire

Lors de changements d'adresse, de téléphone ou de contact, le guichet unique devra être informé dans les meilleurs délais.

#### Article 2: INSCRIPTION/ANNULATION

Les inscriptions peuvent être :

- Annuelles
- Mensuelles
- Hebdomadaires/Ponctuelles

Les formulaires sont téléchargeables en ligne ou disponibles à l'accueil de la mairie.

Ils doivent être impérativement déposés dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet ou envoyés par mail (guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr) dans les délais indiqués ci-dessous :

- Garderie du soir l'inscription et/ou annulation est possible jusqu'à 8h30 le jour même. L'inscription peut-être acceptée en urgence le jour même si l'encadrement le permet. Dans ce cas l'animatrice est la seule personne capable de vous dire si elle peut prendre ou non votre enfant en fonction de l'effectif qu'elle a à gérer.
- Restaurant scolaire, l'inscription et/ou annulation est possible jusqu'à 8h30 la veille (du lundi au vendredi hors jours fériés).

Les inscriptions/annulations déposées hors délais ne seront pas prises en compte.

Le fait de prévenir l'enseignant ne dispense pas les parents de prévenir le guichet unique. Les annulations pour journées de grève sont gérées par les parents auprès du guichet unique

Nouveauté: En cas de sortie scolaire, les enseignants fournissent au guichet unique, dans les délais, les dates de sorties et les classes concernées, le guichet unique procède à l'annulation en bloc des réservations. Si un enfant ne participe pas à la sortie ou en cas d'annulation de la sortie, il appartient aux parents de procéder à une nouvelle inscription pour le jour concerné.

#### **Article 3: TARIF/FACTURATION**

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil municipal. Ils sont appliqués en fonction des revenus familiaux d'après le quotient familial. Ils s'appliquent à compter **du 1**<sup>er</sup> **septembre de chaque année** et sont valables pour l'ensemble de l'année scolaire.

Le quotient familial est obligatoire pour établir la facturation. En l'absence de délivrance de celui-ci le tarif le plus élevé sera facturé aux familles.

La facture sera établie au nom figurant sur l'attestation de quotient familial.

Pour les familles arrivées en cours d'année et dans l'incapacité de fournir le quotient familial, le tarif 1<sup>ère</sup> tranche sera appliqué pour une durée transitoire de **un mois**.

Les règlements seront effectués par prélèvement bancaire ou par tickets CESU (uniquement pour la garderie et après demande formulée auprès du guichet unique)

Les repas étant commandés la veille, le coût du repas correspondant au premier jour d'absence ne pourra être décompté de la facture

Toute heure commencée est due.

Toute absence de l'enfant non signalée dans les délais entraînera la facturation automatique.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au guichet unique accompagnée des justificatifs.

Les factures impayées font l'objet d'un processus de recouvrement mis en place par le trésor public (lettres de relance, saisie sur salaire, allocations ou compte bancaire).